



IRPP pension couple non pascé

Par **sevol**, le **16/05/2016** à **11:42**

Bonjour,
Pour les déclaration de revenus 2015, peut on déduire une pension alimentaire, versé à ma concubine en vivant sous le meme toit avec nos enfants qui sont sur ma déclaration.
Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **16/05/2016** à **18:40**

bonjour,
vous avez une obligation d'entretien et éducation envers vos enfants mais vous n'avez aucune obligation envers votre concubine donc aucune obligation de lui verser une pension alimentaire donc je ne pense pas que le trésor public avec cette déduction .
je suppose que votre concubin fait une déclaration séparée de ses revenus.
salutations